



À une séance extraordinaire du conseil de cette municipalité tenue à la salle multifonctionnelle au 290, rue Principale, le jeudi 16 décembre 2021 à 20 h 30, sont présents, mesdames les conseillères Nathalie Jacob, Catherine Bourget, Kim Mongrain et messieurs les conseillers, Michel Larivière, Jocelyn Cossette et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

2021-12-29

À CES CAUSES, il est proposé par madame Kim Mongrain
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QU'IL soit **CONSTATÉ** et **MENTIONNÉ** au procès-verbal de la présente séance extraordinaire que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil, ainsi qu'aux membres absents, comme requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1, art. 153).

Adoptée à l'unanimité.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 20 h 00 et demande à chacune des personnes présentes de s'identifier individuellement.

1. Adoption de l'ordre du jour

2021-12-30

Il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par madame Kim Mongrain
Et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé, savoir ;

ORDRE DU JOUR

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Correspondance
3. Information sur les dossiers en cours
4. Présentation des comptes
5. Période de questions sur les comptes présentés
6. Approbation des comptes à payer au 15 décembre 2021
7. Adoption du Règlement 2021-12-572 - décrétant les taux et tarifs pour la taxation de l'exercice financier 2022 et les conditions de perception
8. Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
9. Autorisation du paiement en allocations de dépenses et récompenses à nos employés volontaires
10. Adoption de la nouvelle échelle salariale et de l'ajustement de la rémunération des employés municipaux et du directeur général pour l'année 2022
11. Retrait et ajout de personne-ressource concernant le rôle et mission dans le cadre du Plan municipal de Sécurité civile de la municipalité de Saint-Narcisse
12. Période de questions
13. Clôture de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

2. Correspondance

Aucune correspondance.



3. Information sur les dossiers en cours

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, programme sur la redistribution aux municipalités

Le ministère nous informe que notre montant de subvention pour l'année 2021 concernant les redevances pour l'élimination des matières résiduelles sera de 11 552,73\$.

Ministère des Transports du Québec (MTQ), ponceau du rang Sainte-Marguerite

Madame Marie-Ève Turner, directrice générale du MTQ, nous informe que le ponceau du rang Sainte-Marguerite n'a pas les critères requis, soit le diamètre de 4,5 mètres et la présence à l'inventaire de 1993 pour être à la charge du MTQ.

4. Présentation des comptes

Monsieur Guy Veillette, maire, demande aux membres du Conseil de prendre connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2021, laquelle liste leur a été fournie dans la documentation préalable à la présente rencontre.

5. Période de questions sur les comptes présentés

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à poser des questions en regard des comptes à payer à approuver.

Aucune question.

6. Approbation des comptes à payer au 15 décembre 2021

2021-12-31

Il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE les comptes à payer au 15 décembre 2021 soient approuvés comme présentés et que les paiements soient autorisés.

Adoptée à l'unanimité.

7. Adoption du Règlement 2021-12-572 - décrétant les taux et tarifs pour la taxation de l'exercice financier 2022 et les conditions de perception

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 6 décembre 2021.

2021-12-32

Il est proposé par madame Kim Mongrain,
Appuyé par madame Catherine Bourget
Et résolu :

QUE le règlement portant le numéro 2021-12-572 soit et est adopté;

QUE le présent règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité.

8. Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et de diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE (2^E) DU 16 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QU'à compter du 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale.

2021-12-33

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier,
Appuyée par madame Nathalie Jacob
Et résolu:

DE CRÉER un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection.

QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

Adoptée à l'unanimité.

9. Autorisation du paiement en allocations de dépenses et récompenses à nos employés volontaires

CONSIDÉRANT que conformément au cahier des prévisions budgétaires, la municipalité verse annuellement des allocations de dépenses aux Premiers Répondants, au personnel de la bibliothèque et des récompenses aux bénévoles de la municipalité;

CONSIDÉRANT que les paiements seront versés dans les prochains jours afin que le personnel ci-haut mentionné et les bénévoles puissent bénéficier de leur allocation pour la période des Fêtes.

2021-12-34

À CES CAUSES, il est proposé par madame Catherine Bourget,
Appuyé par madame Kim Mongrain
Et résolu :

QUE le Conseil autorise le paiement et le versement des allocations de dépenses et les récompenses à effectuer comme suit :

- L'allocation des dépenses aux premiers répondants (au nombre de trois), au montant annuel de 100 \$ par personne, montant calculé selon le temps à l'emploi au cours de l'année selon la liste fournie par monsieur Guy Gervais;
- Un montant de 5 500 \$ à madame Louise Martineau, responsable à la bibliothèque municipale, montant établi au prorata des mois travaillés, de même qu'un montant de 750 \$ réparti entre les aides-bénévoles à la bibliothèque;
- La rémunération annuelle du chef pompier à raison de 1 \$ par habitant selon le décret de notre population au 1er janvier 2021, qui est de 1 841 habitants.

Adoptée à l'unanimité.

10. Adoption de la nouvelle échelle salariale et de l'ajustement de la rémunération des employés municipaux et du directeur général pour l'année 2022

CONSIDÉRANT que selon le manuel des employés, l'échelle salariale est révisée à compter du premier jour ouvrable de chaque année afin de déterminer l'ajustement annuel en fonction de l'indice des prix à la consommation ;

CONSIDÉRANT que des rencontres de travail ont eu lieu entre les représentants du conseil municipal pour effectuer l'analyse des taux horaires du marché pour certaines classes d'emplois dans le but de maintenir une rémunération compétitive et une équité ;

CONSIDÉRANT que les parties ont convenu d'une révision de l'échelle salariale et de l'ajustement dans les échelons salariaux reflétant ainsi les responsabilités, les tâches et la polyvalence en fonction d'un salaire moyen payé pour des emplois comparables;

CONSIDÉRANT que la nouvelle échelle salariale sera ajustée à la hausse afin de refléter le marché;



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE (2^E) DU 16 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT que le contrat du directeur général sera également ajusté en fonction du marché.

2021-12-35

À CES CAUSES, il est proposé par madame Nathalie Jacob,
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette
Et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente.

QUE le conseil adopte la nouvelle échelle :

- L'échelle salariale est augmentée de 3% pour l'année 2022 ;
- Le poste occupé par la technicienne administrative passe de l'échelon 1 à l'échelon 3 pour l'année 2022;
- L'échelon 6 est ajouté à l'échelle salariale;
- Les postes occupés à l'échelon 5 augmentent à l'échelon 6 qui est majoré de 3%.

QUE le Conseil autorise monsieur Guy Veillette, maire, à signer le contrat de travail de monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, comportant certaines modifications et un ajustement salarial en fonction du marché.

Adoptée à l'unanimité.

11. Retrait et ajout de personne-ressource concernant le rôle et mission dans le cadre du Plan municipal de Sécurité civile de la municipalité de Saint-Narcisse

CONSIDÉRANT que madame Lise Boulet occupait le rôle de responsable de mission de Services aux personnes sinistrées et centres d'hébergement dans le cadre du Plan municipal de sécurité civile;

CONSIDÉRANT que madame Lise Boulet a quitté ses fonctions au sein de l'équipe municipale;

CONSIDÉRANT que madame Marie-Pier Lemaire occupait le rôle de substitut aux Communications dans le cadre du Plan municipal de sécurité civile;

CONSIDÉRANT que madame Marie-Pier Lemaire a quitté ses fonctions au sein de l'équipe de la MRC des Chenaux;

CONSIDÉRANT que monsieur Daniel Bédard occupait le rôle de substitut à la Sécurité des personnes dans le cadre du Plan municipal de sécurité civile;

CONSIDÉRANT que monsieur Daniel Bédard a quitté ses fonctions au sein de l'équipe municipale;

CONSIDÉRANT que madame Lucie Desaulniers occupera les fonctions exercées par madame Lise Boulet, madame Kim Mongrain occupera les fonctions exercées par madame Marie-Pier Lemaire et monsieur Jocelyn Cossette occupera les fonctions exercées par monsieur Daniel Bédard dans le cadre du Plan municipal de sécurité civile;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit par résolution nommer les personnes pour occuper les différents rôles et responsabilités de mission dans son Plan municipal de Sécurité civile (PMSC);

CONSIDÉRANT que la municipalité a également modifié certaines pages dans son Plan municipal de Sécurité civile (PMSC) soit les pages 4 et 24 du chapitre 2, les pages 9, 10, 11, 13, 14 du chapitre 3, la page 6 du chapitre 4, la page 12 du chapitre 6, la page 4 du chapitre 7 et les pages 4, 5, 7, 8, 9 15 et 79 de la section boîte à outils;

2021-12-36

À CES CAUSES, il est proposé par madame Catherine Bourget,
Appuyé par monsieur Michel Larivière
Et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution ;



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE (2^E) DU 16 DÉCEMBRE 2021

QUE le conseil municipal accepte la révision de son Plan municipal de sécurité civile en date de 16 décembre 2021, tel que décrit ci-haut;

Adoptée à l'unanimité.

12. Période de questions

Aucune question.

13. Clôture de l'assemblée

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé.

2021-12-37

Il est proposé par madame Kim Mongrain
Appuyé par madame Catherine Bourget
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à **20 h 33**.

Adoptée à l'unanimité.

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

Stéphane Bourassa,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Monsieur Guy Veillette,
Maire

Monsieur Stéphane Bourassa,
Directeur général

Je, Guy Veillette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Guy Veillette
Maire et Président d'assemblée